



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école

S/C

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Lille, le 19 Juin 2018

Pôle pédagogique
Bureau EPS

Dossier suivi par
Agnès LEREDDE
CPD EPS

Téléphone
03 20 62 33 92

agnes.leredde@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Objet : pratique de l'accrobranche en milieu scolaire dans le département du Nord

Dans le cadre de sorties scolaires occasionnelles sans nuitées autorisées par le directeur d'école, les enseignants proposent parfois une pratique physique sur des parcours acrobatiques en hauteur.

Les parcours acrobatiques en hauteur sont des installations durables qui permettent aux élèves d'évoluer d'un point à un autre, à l'aide de câbles, ou sur des arbres ou tout autre support naturel. Cette activité peut être considérée comme une activité physique ponctuelle qui favorise la mobilisation de connaissances, savoir-faire et attitudes développées en éducation physique et sportive et dans d'autres domaines disciplinaires.

Selon la réglementation en vigueur (*circulaire inter-ministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017*), il vous appartient d'autoriser la sortie sur le site, après vérification des taux d'encadrement et des qualifications exigées pour cette activité. Toutefois, au regard de la spécificité des diplômes et des conditions de mise en œuvre de celle-ci, je souhaite que cette pratique physique fasse l'objet de votre part d'une demande exceptionnelle soumise à la signature de l'IEN. Les conseillers pédagogiques chargés des dossiers de l'EPS auront à charge de procéder aux vérifications nécessaires pour que les élèves des classes concernées puissent évoluer en toute sécurité et indiqueront aux IEN, le cas échéant, les difficultés rencontrées.



2/2

Je précise que toute structure de cette nature, impliquant lors de la pratique des élèves un partage de l'espace public, ne sera pas autorisée à accueillir de public scolaire.

Pour lever toute difficulté éventuelle et vérifier que les conditions de sécurité indispensables à l'évolution des élèves dans un espace dédié à l'activité, fermé et filtré soient respectées, les conseillers pédagogiques restent à votre disposition.

Je vous remercie et compte sur votre implication dans la mise en œuvre de cette activité en toute sécurité pour les élèves.

Le Directeur Académique des services
de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Nord

Jean-Yves BESSOL